

Des équipements sportifs nombreux en Picardie mais une pratique sportive faible

La Picardie compte 6,5 équipements sportifs pour 1 000 habitants contre 5,4 en France. Cette densité plus forte que la moyenne nationale recouvre des différences selon les bassins de vie : les ruraux sont les mieux équipés avec 7,2 équipements pour 1 000 habitants mais un éventail d'équipements limité, les urbains offrent une grande variété d'équipements et présentent d'importants écarts entre le mieux pourvu, le bassin de vie de Laon avec 9,2 équipements pour 1 000 habitants et le moins bien doté, Amiens avec seulement 3,8 équipements pour 1 000 habitants.

Même si la Picardie compte moins de pratiquants réguliers d'un sport qu'en France, la région comptabilise 195 sportifs de haut niveau et est bien représentée dans les disciplines comme le pentathlon, le tir à l'arc, l'haltérophilie et le judo.

Amélie FIÉVET
Marc BOUSCASSE,
Insee Picardie

La Picardie dispose de 12 146 équipements¹ sportifs répartis en 5 749 installations². Le nombre moyen d'installations par commune équipée est de 3,4 ce qui est moins important que la moyenne nationale (4,7). Mais la Picardie compte 6,5 équipements sportifs pour 1 000 habitants alors que la France dispose en moyenne de 5,4 équipements pour 1 000 habitants. L'orientation "multi activités" des installations sportives picardes peut notamment s'expliquer par un très grand nombre de petites communes en Picardie disposant chacune de peu d'installations sportives, ces dernières servant toutefois à la pratique de plusieurs activités.

► Trois quarts des communes picardes disposent d'une installation sportive

Trois quarts des communes de Picardie disposent d'au moins une installation sportive, les communes non équipées étant de taille très modeste. Les plus petites communes picardes se distinguent du niveau national : 45 % des communes picardes de moins de 200 habitants sont équipées d'au moins une installation sportive, contre seulement 28 % en France. Ceci est en partie lié à la forte présence régionale de terrains de grands jeux (essentiellement terrains de football) et de boudodromes, équipements ne nécessitant pas forcément d'infrastructures lourdes et coûteuses, et donc accessibles même dans les plus petites communes. Ces équipements occupent les deux premières places dans la région, alors qu'en France, les équipements les plus nombreux sont les courts de tennis puis les terrains de grands jeux. À partir de 1 000 habitants, toutes les communes possèdent au moins une installation sportive. Les communes de plus de

¹L'équipement sportif est une surface permettant à elle seule, la pratique d'une ou plusieurs activités physiques et/ou sportives. Il comporte un minimum de matériels spécifiques permettant le respect des principes et des règles liés à la pratique de ces dernières.

²L'installation sportive est un lieu caractérisé par une adresse, où est implanté un ou plusieurs équipements sportifs.

2 000 habitants disposent d'infrastructures plus rares, comme une piscine, une salle de combat, un bowling ou une patinoire pour quelques communes de plus de 10 000 habitants.

► **Peu d'équipements de sports de nature**

L'engouement croissant pour les activités de nature constitue un enjeu du développement économique et touristique. La ruralité de la Picardie est propice à l'implantation d'un grand nombre de sites favorables aux pratiques des sports de nature, tels que l'équitation, la randonnée, le golf, l'accrobranche, les sports nautiques et les sports aériens.

La Picardie compte 1 197 espaces et sites de pratiques de sports de nature, soit 11 % des équipements sportifs recensés. Les plus présents sont les centres équestres avec 482 équipements suivis de très près par les circuits de randonnées (452 parcours).

En France, ces sites représentent 20 % des équipements sportifs. La faible proportion régionale des

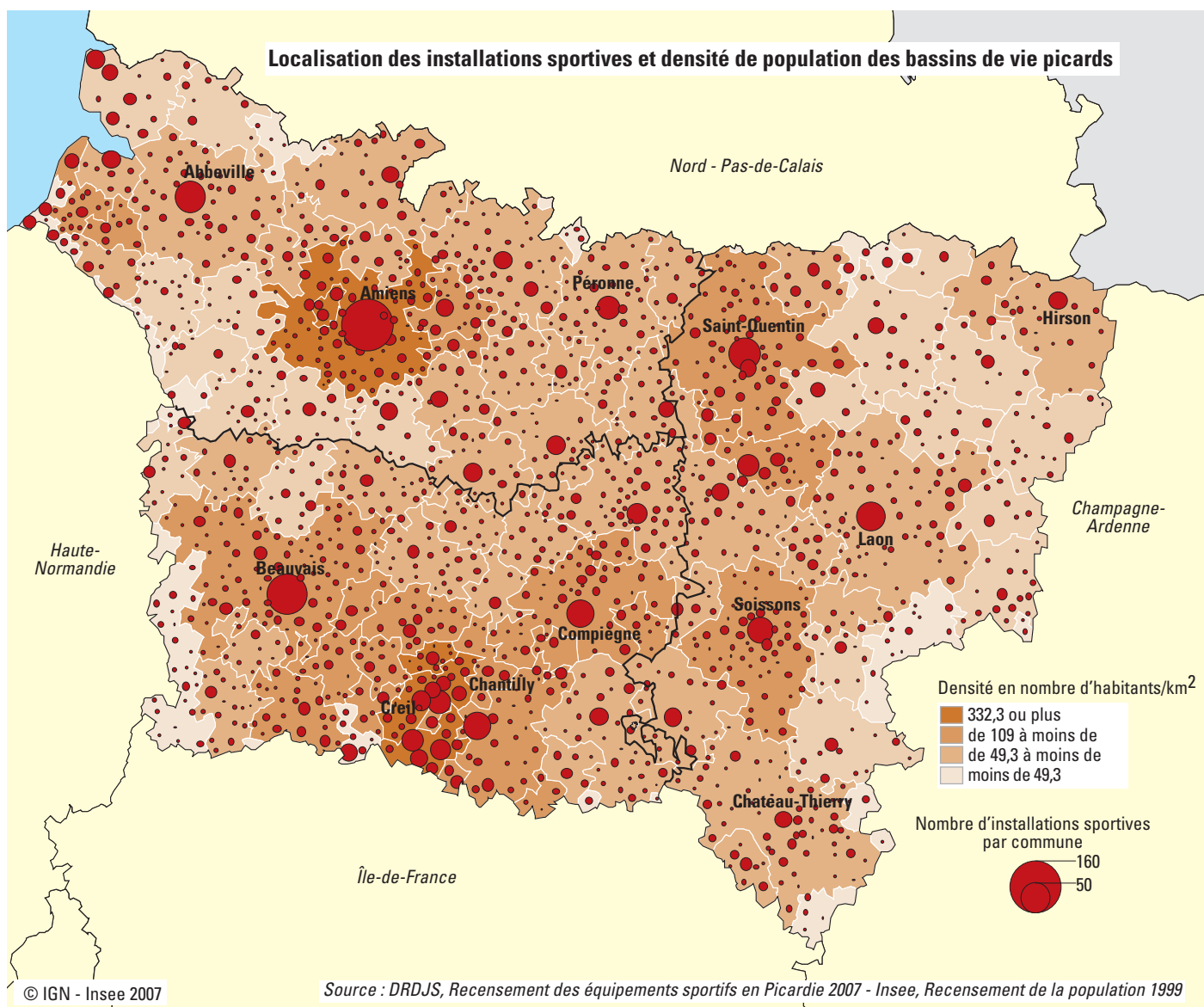
sites de sports de nature par rapport à la France est à relier à la moindre activité touristique de la région.

► **Six équipements peuvent accueillir plus de 3 000 personnes**

Un peu plus de 450 équipements possèdent des tribunes : il s'agit pour 60 % d'entre eux de terrains de grands jeux et aussi de salles multisports. Une vingtaine de ces tribunes peuvent accueillir au moins 1 000 personnes, et seulement 6 équipements peuvent accueillir plus de 3 000 personnes.

► **Un parc vieillissant, mais plus jeune que le parc français**

Un équipement sportif picard sur deux a été mis en service avant 1991. Le parc picard est cependant légèrement plus jeune que le parc national, l'année médiane de mise en service pour ce dernier étant 1986.



Capacité d'accueil des équipements de plus de 3 000 places (a

Enceintes soumises à une homologation pour re

	Nom de l'installation	Commune	Type d'équipement
Aisne	Espace équestre	La Capelle	Équipement éque
	Palais des sports Pierre Rate	Saint-Quentin	Salle multisports
Oise	Stade Pierre Brisson	Beauvais	Terrain de footbal
	Hippodrome de Chantilly	Chantilly	Hippodrome
Somme	Stade de La Licorne	Amiens	Terrain de footbal
	Coliseum	Amiens	Aire de sports de g

* 2 880 en fixe et 5 425 maximale

Source : DRDJS, Rece

Si des anciennetés importantes ne sont pas pré-judiciables pour certains types d'équipements tels les aérodromes ou les pas de tir, pour d'autres, telles les salles de sport, le vieillissement est plus préoccupant. Plus de la moitié des salles multisports ont plus de 25 ans malgré les créations chaque année de nouveaux gymnases. Ces salles ont été bâties de façon plus régulière et plus étalée dans le temps par rapport à d'autres équipements sportifs tels que les piscines ou les courts de tennis. Depuis 1965, plus de 110 salles multisports sont construites tous les 10 ans. Elles nécessitent de fréquents travaux de rénovations en raison de leur vétusté et de leur non-conformité aux nouvelles règles de sécurité. C'est pourquoi près de la moitié des salles multisports a été rénovée depuis 1990. Concernant les courts de tennis, la tendance actuelle est plutôt à la rénovation qu'à la création. Près d'un tiers des courts de tennis a été rénové depuis 1990. Aujourd'hui, les équipements nouvellement construits accompagnent le développement de nouvelles pratiques sportives. Les plus récents sont les bowlings, les skates park et les sites de modélisme automobile, de voile et d'aéromodélisme. Ces équipements étaient quasiment inexistantes avant 1990.

► Moins de licenciés en Picardie malgré l'importance des filières scolaires et de haut-niveau

La part de collégiens et lycéens licenciés à l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) est la même en Picardie qu'au niveau national : 18 %. Ces licenciés sont légèrement plus encadrés au niveau régional, puisque la Picardie compte 24 licenciés par animateur d'association sportive contre 26 au niveau national.

Cette présence manifeste du sport au sein des établissements scolaires se propage assez naturellement au sport de haut niveau : en 1996, après les Jeux Olympiques d'Atlanta, au cours desquels de nombreux athlètes médaillés français étaient licenciés en Picardie, le président du Comité International Olym-

pique, déclarait « que la Picardie était la région dans le monde qui avait remporté le plus de médailles ». Depuis, la Picardie continue d'être pourvoyeuse de sportifs de haut niveau reconnus au niveau mondial : Jérôme Thomas, du BC Saint-Quentin, a été vice-champion olympique à Athènes en 2004 ; Marie Colonvillé, de l'Amiens UC, 7^e en heptathlon lors de ces mêmes olympiades ; Jean-Christophe Bette, du SN Compiègne, fut sacré champion du monde d'aviron en 2005 au Japon, ... Ceci est rendu possible notamment par la présence de 14 pôles Espoirs³ régionaux (soit 3,8 % du nombre total de pôles Espoirs), qui rendent compte de la surreprésentation régionale de certaines disciplines :

- la Picardie compte 8,3 % des licenciés français en pentathlon moderne (escrime, tir au pistolet, natation, équitation et cross-country), discipline mise en avant au Pôle Espoirs de Noyon ;

- 5,8 % des licenciés français de tir à l'arc dépendent d'un club picard, cette discipline étant dynamisée par le pôle Espoirs de Compiègne ;

- enfin, de façon moindre, l'haltérophilie (4,9 % des licenciés français dépendent d'un club picard), et le judo (3,6 %) sont aussi très pratiqués en région, les meilleurs éléments s'entraînant aux pôles Espoirs d'Amiens.

La même proportion de licenciés scolaires qu'en France

La population scolarisée et les effectifs UNSS en 2005/2006

	France	Picardie
Nombre total d'établissements scolaires	9 537	311
Nombre total d'élèves scolarisés	5 032 090	162 920
Nombre total de licenciés UNSS	907 320	29 149
Nombre total d'animateurs d'associations sportives de l'UNSS	34 666	1 201
Licenciés en %	18	18
Nombre global de licenciés/ animateurs d'associations sportives	26	24

Nombre global de licenciés/ animateurs d'associations sportives.

³Cf encadré page 4.

195 sportifs de haut niveau et 236 Espoirs et Partenair

	Espoir et PA		Jeune	Élite
	Espoir	PA		
Aisne	51	3	18	2
Oise	104	3	33	5
Somme	71	4	49	3
Picardie	226	10	100	10

14 Pôles Espoirs en Picardie

Discipline	Localisation
Athlétisme	Amiens/Nogent-sur-Oise
Aviron	Amiens
Basket ball	Amiens
Football Américain	Amiens
Football féminin (CREF)	Montdidier
Haltérophilie	Amiens
Handball	Amiens
Hockey sur glace	Amiens
Judo	Amiens
Natation	Amiens
Pentathlon moderne	Noyon
Tennis	Amiens
Tennis de table	Amiens
Tir à l'arc	Compiègne

Source : DRDJS

Les filières du haut niveau existent depuis 1995, elles succèdent aux sections sport-études (1974-1984) et aux centres permanents d'entraînement et de formation (CPEF) (1984 à 1995), dans un souci de meilleure efficacité. Elles permettent le travail d'évaluation, de détection, de préparation et d'entraînement des sportifs de haut niveau. Destinées aux collectifs « Équipe de France, Jeunes et Espoirs », ces filières sont construites sport par sport, parfois même discipline par discipline, à partir d'un réseau de structures d'entraînement, « les pôles » qui offrent aux sportifs les meilleures conditions d'accueil. Les *pôles Espoirs* regroupent principalement des sportifs du collectif « Espoirs » et forment l'antichambre des *pôles France*, regroupant principalement des sportifs du collectif « Équipe de France » ou du collectif « France Jeunes ».

► L'équitation, une discipline très présente

En lien avec la forte densité de terrains de grands jeux, le football arrive en tête des disciplines pratiquées en Picardie avec plus de 70 000 licenciés, soit 18 % des 402 040 licenciés picards. Suivent le tennis, l'équitation, le judo, le golf et le handball. Concernant l'équitation, même si la Picardie ne compte pas de pôle Espoirs dans cette discipline, celle-ci est très présente sur le territoire, avec 482 équipements relatifs aux centres équestres : la région se situe au 10^e rang national concernant le nombre de licenciés en équitation, très présents dans l'Oise, qui rassemble la moitié des licenciés picards en équitation.

► Une faible proportion de licenciés sportifs en Picardie

Toutefois, malgré une part de licenciés UNSS semblable à celle de la France et des filières d'excellence très présentes sur le territoire, la Picardie est seulement la 18^e région en termes de licenciés sportifs. Les effectifs picards licenciés représentent 2,7 % de l'ensemble des licenciés nationaux, alors que la population picarde représente 3,1 % de la population française. Les licenciés sont principalement concentrés dans l'Oise, département le moins rural, qui compte 42 % des licenciés picards. Ainsi, sortis de

l'école et exceptés les sportifs « Espoirs », les Picards sont moins enclins à se licencier qu'en moyenne nationale. Ce constat est renforcé par une moindre pratique sportive déclarée.

► Un lien sport - santé peu prégnant en Picardie

Un peu plus d'un tiers des Picards adultes (34,3 %) déclarent pratiquer une activité physique régulière contre 43,2 % en France⁴. La Picardie compte moins de pratiquants réguliers qu'en France et dans les autres régions. La part des hommes pratiquant une activité physique régulière est plus importante que celle des femmes (39,1 % contre 30,4 %). Des variations existent également suivant la situation professionnelle. Ce sont les étudiants qui pratiquent le plus de sport, lié en partie au fait qu'ils disposent d'un temps de loisir supérieur. Par ailleurs, les chômeurs sont moins nombreux à pratiquer une activité physique de façon régulière que les personnes qui occupent un emploi.

Parmi les Picards pratiquant une activité régulière, plus de la moitié d'entre eux font du sport sans que cela ait trait à des préoccupations de leur état de santé. Les principales raisons évoquées par les Picards qui ne pratiquent pas régulièrement une activité physique sont le manque de temps pour 41,6 % et le manque d'envie pour 35,3 %. Les deux autres raisons citées sont l'inaptitude physique (17,6 %) et l'état de

⁴Source : Enquête Décennale Santé, 2002-2003, Insee.

santé (5,5 %). Plus de la moitié des moins de 65 ans évoque le manque de temps. En revanche, l'inaptitude physique et l'état de santé sont les raisons les plus fréquemment données par les plus de 65 ans.

Cette faible prise en compte régionale du lien entre le sport et la santé se manifeste aussi au travers de l'implantation des équipements sportifs : bien que les parcours dits « sportifs ou de santé » et les équipements destinés à des activités liées à la forme et à la santé se développent fortement, ces équipements ne représentent encore que 1,5 % des équipements picards alors qu'en France ils représentent 2,2 % des équipements.

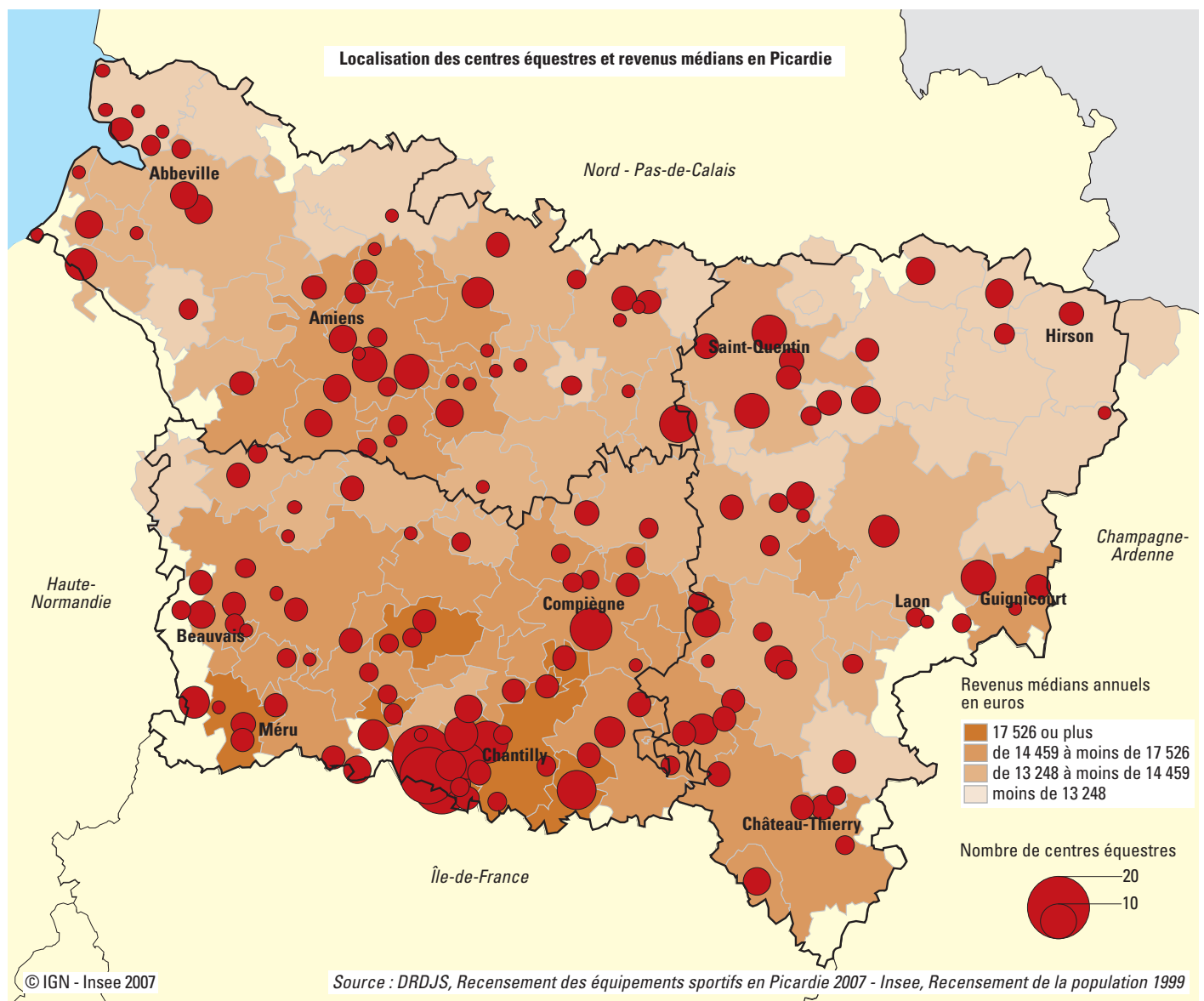
► Une densité d'équipements faible dans les bassins de vie urbains

Les 7 bassins de vie urbains comptent 3 295 équipements sportifs, soit 30 % des équipements picards alors que 38,6 % de la population picarde y vit. Ces bassins sont sous-équipés par rapport à la moyenne

Les bassins de vie

Les bassins de vie sont des territoires conçus à partir des déplacements habituels des habitants pour leur travail ou d'autres activités quotidiennes (achats, fréquentation scolaire...). Ils forment donc un territoire plus large que la commune et sont composés de plusieurs communes animées par une commune pôle. La Picardie est constituée de 89 bassins de vie. Sept d'entre eux sont animés par les agglomérations les plus importantes de la région, Amiens, Beauvais, Chantilly, Compiègne, Creil, Soissons et Saint-Quentin. Ces bassins de vie sont appelés bassins de vie urbains car ils sont animés par une ville de plus de 30 000 habitants. En dehors des plus grandes villes et de leur périphérie immédiate, la Picardie est structurée au sein de 82 bassins de vie ruraux.

picarde mais ils disposent d'infrastructures plus rares : quatre bowlings existent en Picardie, dont un à Amiens et un autre à Compiègne ; il y a seulement deux patinoires en Picardie, le « Dôme » à Laon et celle du Coliseum à Amiens. Ces bassins sont aussi mieux équipés que les autres en ce qui concerne les salles de combat, les sites d'escalades, les salles multisports, les sites d'activités de forme et de santé, et les parcours de golf. La plupart de ces équipements



sont de grosses infrastructures et nécessitent des investissements importants.

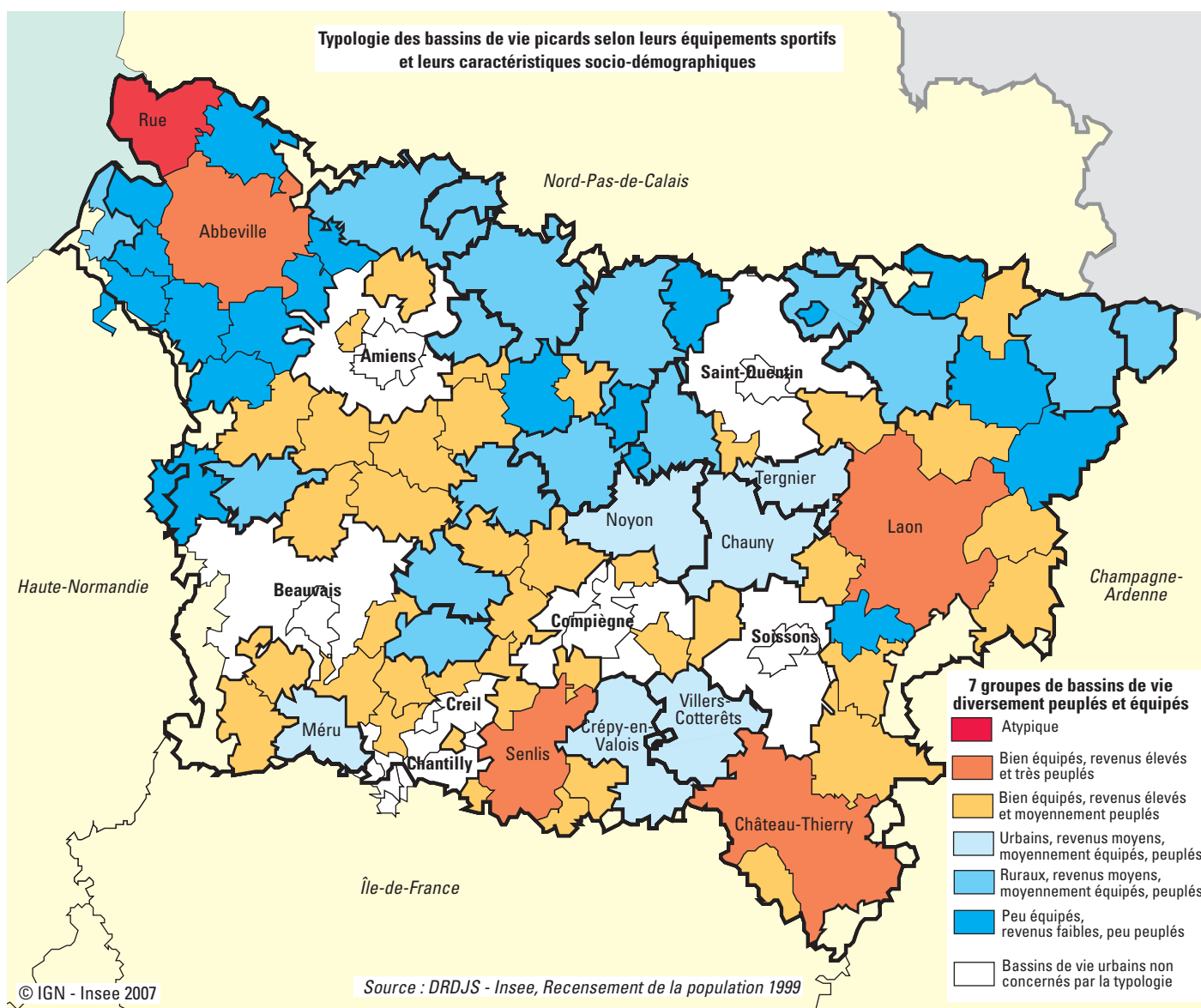
Avec plus de 700 équipements sportifs, le bassin de vie d'Amiens, le plus peuplé, est aussi le mieux équipé de la Picardie : pratiquement toutes les catégories d'équipements y sont représentées. Il ne compte pourtant que 3,8 équipements pour 1 000 habitants, ce qui est inférieur à la moyenne régionale (6,5 pour 1 000).

Le bassin amiénois est suivi par le bassin de Beauvais avec plus de 600 équipements puis par les bassins de vie de Saint-Quentin et Laon avec plus de 500 équipements. Le bassin de Laon, avec 9,2 équipements pour 1 000 habitants, est le plus densément équipé. D'autres bassins tels que celui de Chantilly, Senlis, Château-Thierry, Chauny ou Noyon comptent entre 7 et 8 équipements pour 1 000 habitants. À l'inverse, les densités des bassins de Saint-Quentin, Creil et Compiègne sont inférieures à la moyenne nationale, même s'ils sont dans les dix premiers en nombre d'équipements.

► Plus de disparités dans les bassins de vie ruraux

Les équipements nécessitant de grands espaces se trouvent dans les bassins de vie ruraux, c'est le cas pour les sports de nature (centres équestres, circuits de randonnées, activités aériennes), les plaines de jeux, les parcours de santé, les sites de tir et les sports mécaniques. Les bassins de vie ruraux sont aussi très bien dotés en équipements traditionnels : les bouledromes, les courts de tennis, les terrains de grands jeux et de petits jeux collectifs, salles des fêtes et salles polyvalentes.

Les zones les plus équipées ne sont pas forcément des zones très peuplées. Ainsi, certaines zones rurales sont très bien loties. Sur les 52 bassins de vie ayant une population inférieure à 10 000 habitants, 41 présentent des densités supérieures à la moyenne régionale : comme à Guignicourt ou Marle, avec plus de 12 équipements pour 1 000, le double de la moyenne régionale ou comme à Nesle, Villers-



Méthodologie : une classification des 82 bassins de vie ruraux de la Picardie a été effectuée à partir des variables suivantes : population en 1999, part des moins de 20 ans, part des plus de 60 ans, part d'ouvriers, part d'inactifs, revenu médian, nombre d'équipements total, nombre de lieux de natation, de salles de combat, de centres équestres, de site de golf, de salles multisports, de terrains de tennis, de terrains de grands jeux (football principalement).

Bretonneux légèrement au-dessus de la moyenne. Ces bassins ruraux comptent cependant moins de 100 équipements par bassin et la gamme des équipements proposés est plus restreinte que dans les bassins plus peuplés.

La dotation en équipements sportifs de ces bassins de vie est fortement liée aux caractéristiques sociodémographiques des habitants, mais aussi en partie à leur orientation touristique plus ou moins prononcée. On distingue ainsi 6 catégories de bassins de vie ruraux (cf. carte et méthodologie de classification de ces bassins de vie page 6).

► Des bassins de vie richement équipés à la périphérie des villes

Les 39 bassins de vie du premier groupe sont principalement situés à la périphérie des bassins de vie urbains d'Amiens (Conty, Moreuil, Ailly-sur-Somme,...), de Beauvais (Auneuil, Noailles, Bresles,...), de Compiègne (Lacroix-Saint-Ouen, Trosly-Breuil,...) et de Soissons (Vic-sur-Aisne, Pinon, Braine,...) Peu peuplés (8 200 habitants en moyenne), ces bassins de vie se caractérisent par des revenus médians supérieurs de 6% à la moyenne, liés à une plus forte présence de cadres et de professions intermédiaires, et par une population jeune. Plus jeunes et plus riches, ces bassins de vie sont plus denses que la moyenne en termes d'équipements sportifs, avec 7,4 équipements pour 1 000 habitants. Les équipements qualifiables « d'élitistes », comme les parcours de golf ou les centres équestres, y sont surreprésentés. Le bassin de vie de Nanteuil-le-Haudouin compte 130 parcours équestres pour 100 000 habitants (contre 47 en moyenne régionale), celui de Orry-La-Ville en compte 87, celui de La Capelle en compte 82. Trois des quatre bassins de vie ruraux plus denses que la moyenne en ce qui concerne les parcours de golf font partie de ce premier groupe : Chaumont-en-Vexin, Fère-en-Tardenois et surtout Guignicourt. Les bassins de vie composant ce groupe comptent le plus de licenciés UNSS (27 % des élèves en moyenne).

► Surtout des boulodromes et des salles multisports dans les bassins peu peuplés

Les 18 bassins de vie du second groupe sont considérés comme « ruraux autonomes » ou « ruraux faiblement autonomes » (Vervins, Montcornet, Nouvion-en-Thiérache, Rosière-en-Santerre, Fressenneville, Gamaches, Oisemont, Airaines, Formerie,...)⁵. Peu peuplés, avec moins de 7 000 habitants en moyenne, la part d'ouvriers et de retraités y est importante, + 2 points et + 4 points par rapport à la moyenne régionale, et le revenu médian y est inférieur de 10 %. Les soixante ans et plus représentent

un quart de la population, contre un cinquième en moyenne. Plus âgés et ayant des revenus moindres, ces bassins de vie sont sous-équipés, avec la densité d'équipements la plus faible des 6 groupes (6,3 équipements sportifs pour 1 000 habitants contre 7,2 pour l'ensemble des bassins de vie ruraux). Quelques équipements y sont cependant surreprésentés, comme les boulodromes ou les salles non spécialisées.

► Des bassins de vie moyennement équipés

Un troisième groupe comporte 14 bassins de vie, considérés comme « ruraux autonomes » (Friville-Escarbotin, Doullens, Albert, Montdidier,...) ou « urbains autonomes » (Clermont, Péronne, Corbie). Ce groupe est proche du second en termes de catégories socioprofessionnelles, de revenu et de densité d'équipements avec seulement 6,6 équipements pour 1 000 habitants. Cependant, à l'inverse de ceux du groupe 2, les bassins de vie sont plus peuplés et disposent d'équipements rares (moins de 4 pour 100 000 habitants).

Un quatrième groupe est composé de 6 bassins de vie « autonomes urbains » (Méru, Crépy-en-Valois, Villers-Cotterêts, Noyon, Chauny, Tergnier) très peuplés (plus de 31 000 habitants en moyenne), avec une répartition par catégorie socioprofessionnelle proche de la moyenne et un revenu médian lui aussi dans la moyenne. Ils sont relativement sous-équipés en termes d'équipement sportifs, avec seulement 6,7 équipements pour 1 000 habitants.

► Des centres équestres et des tennis dans les bassins ruraux les plus peuplés

Le cinquième groupe compte les 4 bassins de vie ruraux les plus peuplés (Abbeville, Senlis, Château-Thierry, Laon), avec 50 000 habitants en moyenne. La part de cadres et d'employés est supérieure à la moyenne (respectivement + 2 et + 3 points) et celle d'ouvriers et de retraités moindre (respectivement -3 et -1 point), et le revenu médian y est le plus élevé (7% de plus que la moyenne). Ces bassins de vie sont mieux équipés qu'en moyenne (8,1 équipements pour 1 000 habitants), notamment pour les centres équestres et les terrains de tennis.

► Un bassin touristique, Rue, très bien équipé

Un seul bassin de vie atypique, autonome rural, constitue le dernier groupe : celui de Rue. Peuplé de presque 12 000 habitants, ce bassin de vie est l'un des plus âgés, avec 29 % de personnes de plus de soixante ans, et le revenu médian est faible, inférieur de 9 % à la moyenne. Pourtant, ce bassin de vie est très bien équipé (plus de 18 équipements pour 1 000 habitants, contre 7,2 en moyenne) et se distingue par une surreprésentation marquée des centres équestres, des parcours de golf et des terrains de tennis, liée à l'activité touristique de cette zone. ■

⁵Classification des bassins de vie selon le type d'espace et le degré d'autonomie, IPA n°8 - 2006, « Les Picards vivant à la campagne sont à 1/4 d'heure en moyenne des principaux commerces et services ».

Le recensement des équipements sportifs

Le recensement national de l'intégralité des équipements sportifs, espaces et sites de pratique a été initialisé par le ministère de la Jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA). Cette démarche a pour objectif de permettre une bonne connaissance des réalités, et d'aider à une meilleure perception des inégalités territoriales dans la répartition des équipements. Cette opération s'est déroulée en 2005. Les données sont actualisées régulièrement car un décret impose aux propriétaires de déclarer la création, la suppression ou une cession d'équipements dans un délai de trois mois. La phase de collecte et de validation des données, auprès des mairies, ligues, comités départementaux et régionaux, a été lancée en août 2004 et s'est achevée le 31 décembre 2005. Des enquêteurs se sont rendus sur le terrain pour remplir des fiches types, directement auprès des maires de chaque commune disposant d'au moins un équipement sportif.

La qualité de la base et son maintien dans le temps, dépendent de son actualisation. L'actualisation des données de la base pour les 2 292 communes de la Picardie est définie de la manière suivante :

- Pour les communes de plus de 2 000 habitants (elles sont au nombre de 145 et possèdent toutes au moins un équipement sportif), il sera procédé à un recensement complet par enquêteur directement sur place tous les deux ans ;

- Pour les autres communes, il en existe 1 534 de moins de 2 000 habitants ayant au minimum un équipement sportif, un courrier sera adressé à chacun des maires de ces communes accompagné de l'existant relevé au cours du présent inventaire, en lui demandant s'il y a des modifications à apporter (construction, réfection, démolition). L'ensemble des 1 534 communes disposant d'au moins un équipement sportif sera exploré en quatre ans à raison d'un département chaque année. Pour compléter l'exhaustivité de ce travail, les maires des 613 communes ne disposant d'aucun équipement sportif seront contactés par courrier tous les quatre ans, pour savoir si leur situation a évolué.

Le champ inclut les équipements permettant une activité relevant d'une fédération sportive, les salles privées de musculation, de culturisme, de remise en forme, à caractère commercial, les équipements de proximité, les établissements scolaires, le patrimoine sportif des comités d'entreprises, les campings privés, hôtels, restaurants (si les équipements détenus sont ouverts à titre gratuit ou payant à des personnes non-clientes de l'établissement), les espaces, sites et itinéraires de pleine nature.

En revanche ont été exclus du recensement : les équipements sportifs privés à usage exclusivement familial, les équipements sportifs relevant du ministère de la Défense, du ministère de la Justice ou du ministère de l'Intérieur sauf s'ils font l'objet de conventions d'utilisation portées à la connaissance du ministère des Sports, les installations réservées à certaines catégories d'usagers (centres de cure, de rééducation, centres de thalassothérapie, équipements de loisirs comme les mini-golfs ou les équipements mobilisés au titre des étapes sportives sur autoroutes).

Les informations sur les équipements portent sur leurs caractéristiques physiques, les activités pratiquées, la conformité aux normes, l'état de vétusté, l'accessibilité aux personnes handicapées. Ces informations sont disponibles sur un site internet spécifique (www.res.jeunesse-sports.gouv.fr). À l'aide de la base du RES, des politiques d'équipements sportifs pourront être élaborées au profit du développement du sport.

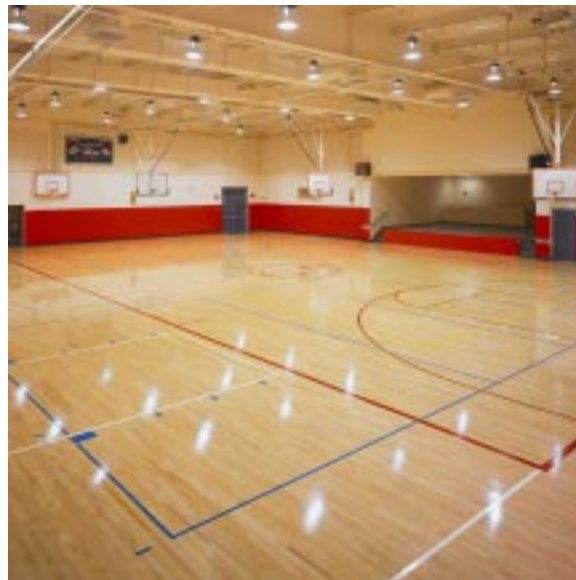


Photo libre de droit de www.office.microsoft.com

Pour en savoir plus

Le recensement des équipements sportifs se veut le plus large possible. Vous pouvez consulter l'ensemble des informations sur le site internet spécifique : www.res.jeunesse-sports.gouv.fr

Compte tenu de la quantité d'informations recensées et saisies sur le site, il est possible que certaines erreurs ou omissions persistent. Aussi, les personnes qui pourraient détecter une erreur sur un équipement sont invitées à la signaler à la DRDJS d'Amiens : dr080@jeunesse-sports.gouv.fr

